



LES PRINCIPAUX TARIFS BANCAIRES
SITE OFFICIEL D'INFORMATION

Comparez gratuitement les principaux frais facturés
par les différents établissements bancaires

Tous établissements - Département 988

| Etablissement | Commission d'intervention (tarif à l'opération) - XPF/opération | Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - XPF/an | Frais de tenue de compte - XPF/an |
|--|---|---|-----------------------------------|
| Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) | 1 060,00 (Stabilité) | 2 900,00 (Stabilité) | 0,00 (Stabilité) |
| Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) | 1 060,00 (Stabilité) | 2 826,00 (Stabilité) | 3 084,00 (Stabilité) |
| Banque Nationale de Paris ☐ Paribas de Nouvelle-Calédonie | 1 050,00 (Stabilité) | 2 566,00 (Stabilité) | 3 852,00 (Stabilité) |
| Office des postes et télécommunications (OPT) de Nouvelle-Calédonie (OPTY NC) (EPIC) | 1 060,00 (Stabilité) | NC | 1 664,00 (Stabilité) |
| Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB) | 1 060,00 (Hausse) | 2 887,00 (Stabilité) | 3 516,00 (Hausse) |

Légende

ND - non disponible : Aucune valeur n'est disponible pour le tarif

N.C. - Non communiqué. La banque ne communique pas le tarif au sein de l'extrait standard des tarifs

La non communication de ce tarif peut-être due au fait que la banque ne propose pas le produit ou service

A - Apparition : La plaquette en vigueur affiche un tarif non présent sur la plaquette précédente

M - Modification : Modification du produit / service ou du mode de tarification ne permettant pas de comparer le tarif avec le précédent

D - Disparition : La plaquette en vigueur n'affiche plus un tarif présent sur la plaquette précédente

Source : Sémaphore Conseil